

COMMUNE DE SERVON  
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

**Arrêté n°83/26**  
**autorisant l'organisation d'une vente**  
**au déballage dit « vide-maison »**

SERVON, le 19 mai 2026

**Le Maire de la commune de SERVON (Seine et Marne)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,  
Vu le Code du Commerce, notamment les articles L 310-2 et R 310-8,  
Vu le décret n°2009-16 du 7 Janvier 2009 relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L 310-2 du Code du Commerce,  
Vu l'arrêté ministériel du 9 Janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage,  
Vu la demande formulée par Madame BADRI Irène afin d'organiser une vente au déballage dit « Vide Maison » du 12 au 14 juin 2026 au 28 Route de Férolles à Servon,  
Considérant que les ventes au déballage doivent faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du Maire de la commune dont dépend le lieu de la vente,

**ARRETE**

**Article 1 :** Il est accusé réception de la déclaration faite par Madame BADRI Irène, qui est autorisée à organiser une vente au déballage dit « Vide Maison » du 12 au 14 juin 2026 au 28 Route de Férolles à Servon.

**Article 2 :** Madame BADRI Irène s'engage à ce que les marchandises proposées à la vente soient des objets personnels et usagés uniquement (type Vêtements, accessoires vaisselles, petits meubles, etc... conformément à la déclaration du 19/05/2026).

**Article 3 :** Monsieur le Maire est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié à Madame BADRI Irène.



Le Maire,  
Pour le Maire et par délégation  
L'Adjoint

Fabrice POCHELLE-CORNILLION